



# Monceau Sélection France Europe

FR0007016720

## Prospectus simplifié

*Le prospectus simplifié est le document d'information clé pour tout investisseur. Il fournit les éléments essentiels à la prise de décision, dans une présentation claire et exhaustive. Il fait la synthèse des informations contenues dans la note détaillée. Ce document doit être remis obligatoirement au futur investisseur, préalablement à la souscription. Ce document, pour sa partie statistique, fait l'objet d'une mise à jour annuelle.*

**I - Partie A, statutaire**

**II - Partie B, statistique**

## PARTIE A STATUTAIRE

### Présentation succincte

<b>Code Isin</b>	FR0007016720
<b>Dénomination</b>	Monceau Sélection France Europe
<b>Forme juridique</b>	Fonds Commun de Placement de droit français
<b>Date de création</b>	12/12/1997
<b>Compartiment / nourricier</b>	Néant
<b>Société de Gestion</b>	La Française des Placements Investissements
<b>Gestionnaire comptable par délégation</b>	BNP Paribas Asset Servicing
<b>Dépositaire</b>	BNP Paribas Securities Services
<b>Commissaire aux comptes</b>	Ernst & Young
<b>Commercialisateur</b>	Monceau Assurances

### Informations concernant les placements et la gestion

<b>Classification</b>	Actions des pays de la Communauté européenne
<b>OPCVM d'OPCVM</b>	Jusqu'à 100 % de l'actif net
<b>Objectif de gestion</b>	Obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'indice MSCI Europe libellé en euros.
<b>Indicateur de référence</b>	MSCI Europe : l'indice MSCI Europe est un indice représentant plus de 500 capitalisations boursières des pays européens, calculé tous les jours par Morgan Stanley Capital International.

<p><b>Stratégie d'investissement</b></p>	<p><b>Monceau Sélection France Europe</b> (« le Fonds ») recherche une valorisation du capital à long terme supérieure à celle de son indicateur de référence. Le Fonds est spécialisé dans les actions (et titres assimilés) des pays de la Communauté européenne.</p> <p>Le fonds est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la Communauté européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.</p> <p>L'univers d'investissement en actions des pays de la Communauté européenne est principalement composé via des actions ou des parts d'OPCVM français ou européens coordonnés. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.</p> <p>Le solde de l'actif pourra être investi en actions internationales de toutes tailles de capitalisations boursières et de tous secteurs confondus.</p> <p>Dans le cadre de la gestion résiduelle de sa trésorerie, le fonds pourra détenir dans la limite de 10 % de son actif, des parts ou actions d'OPCVM monétaires français et/ou européens coordonnés.</p> <p><u>Processus de sélection des fonds sous-jacents :</u></p> <p>Pour la sélection de fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une liste de fonds disponibles pour investissement établie à l'issue du processus de due diligence. Chaque fonds proposé pour investissement fait l'objet d'une validation interne, portant sur des critères financiers et juridiques, incluant en particulier les critères d'éligibilité énumérés à l'article 411-34 du règlement général de l'AMF.</p> <p>La sélection des fonds est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, portant notamment sur les risques opérationnels inhérents à l'organisation de la plate-forme de gestion.</p> <p>Le fonds peut intervenir ponctuellement sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futures), options, swaps. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture, d'arbitrage ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques actions et/ ou change, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou, (iii) augmenter l'exposition du fonds à hauteur de 100% de l'actif net aux risques d'actions. Ces opérations sont effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.</p> <p>La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est fixée à 100% de l'actif net du Fonds.</p> <p>Le porteur de la zone euro peut être exposé au risque de change à hauteur de 50 % de l'actif net.</p>
--	--

<p><b>Profil de risque</b></p>	<p><i>Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.</i></p> <p>Le Fonds est exposé à plusieurs facteurs de risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) un risque de baisse des actions ou des OPCVM actions détenus en portefeuille; les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds ; Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 60% et 100% ;</li> <li>(ii) un risque de baisse de la valeur des fonds sous-jacents, qui fait baisser la valeur liquidative ;</li> <li>(iii) un risque de contre-performance des fonds sous-jacents, propre aux stratégies d'investissement développées par ces fonds, qui fait baisser la valeur liquidative ;</li> <li>(iv) un risque de change pour le porteur de parts résident de la zone euro. Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à la devise de référence du portefeuille en Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP</li> <li>(v) un risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué ;</li> </ul> <p>Le détail de l'ensemble des risques encourus par le fonds figure dans la note détaillée.</p>
<p><b>Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type</b></p>	<p><u>Souscripteurs</u> : tous souscripteurs.</p> <p><u>Profil du souscripteur type</u> :</p> <p>Le Fonds est destiné en priorité à des investisseurs qui recherchent un instrument de diversification de leurs placements en actions à long terme. La durée minimum de placement recommandée est de quatre ans.</p> <p><u>Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds</u> :</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation financière de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à moyen terme, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.</p>

## Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

### i) Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au commercialisateur.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux, Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Voir note détaillée

### ii) Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Frais de fonctionnement et de gestion [Taux, Barème (TTC)]
Frais de fonctionnement (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,794 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : société de gestion, dépositaire	<p>Société de gestion : montant de la transaction</p> <p>Dépositaire : nombre de transactions (pour les transactions) ; montant de la position débitrice ou créditrice (pour les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres)</p>	<p>Instruments monétaires : 0,012% ; part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Autres produits de taux : 0,024%, part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Actions : 0,36% part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Futures : 5 € par lot (revenant à la société de gestion)</p> <p>Swaps de taux et swaps de change : 35 euros revenant intégralement au dépositaire</p>

Commissions en nature : néant

Frais de gestion indirects maximum supportés par le fonds : les frais de gestion fixes des OPCVM dans lesquels le Fonds est investi ne dépassent pas 2,392 % TTC l'an.

### iii) Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

#### iv) Informations d'ordre commercial

<b>Conditions de souscription et de rachat</b>	Les ordres de souscriptions et rachats portent sur un nombre entier de parts, sont reçus par La Française des Placements Investissements, sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative avant 11 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
<b>Date de clôture de l'exercice</b>	Dernier jour de bourse du mois de juin.
<b>Affectation des résultats</b>	OPCVM à parts de capitalisation
<b>Périodicité de calcul de la valeur liquidative</b>	Chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exclusion des jours fériés légaux en France.
<b>Lieu et modalité de publication des valeurs liquidatives</b>	La valeur liquidative est disponible sur le site <a href="http://www.placements.fr">www.placements.fr</a>
<b>Devise de libellé des parts</b>	EURO
<b>Date de création</b>	Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/11/1997. Il a été créé le 12/12/1997.

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**La Française des Placements Investissements  
17 rue de Marignan  
75008 Paris**

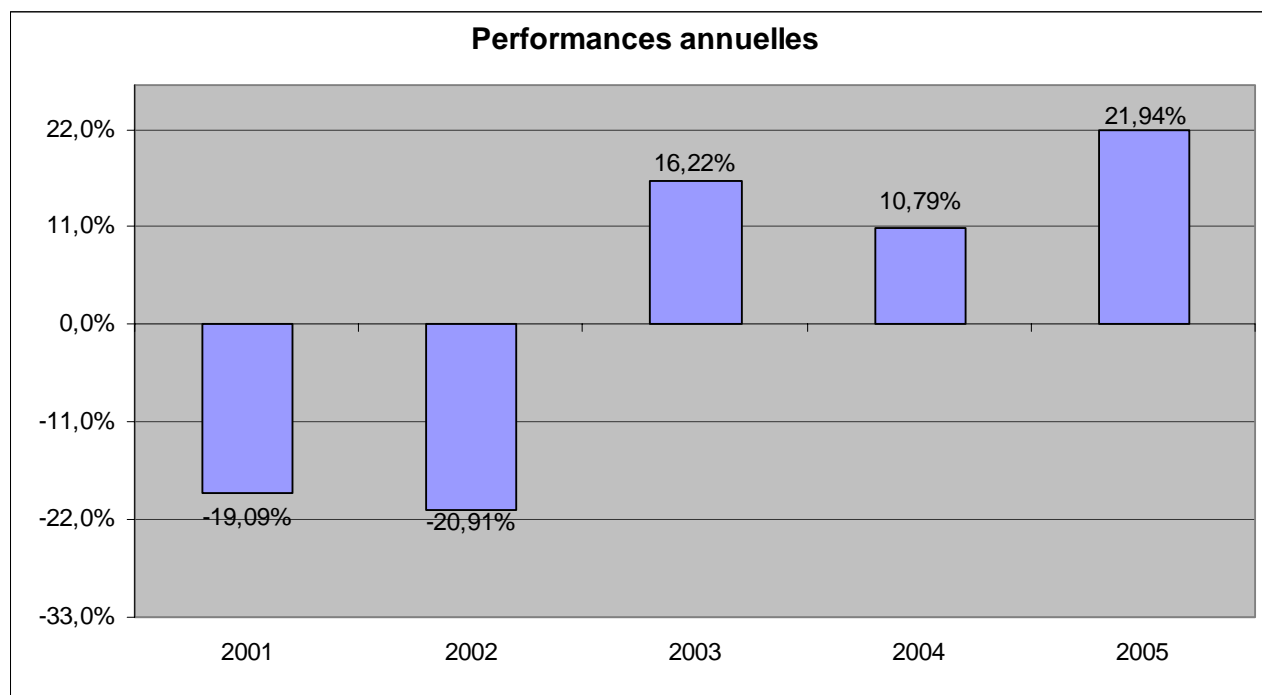
Date de publication du prospectus : 24/04/2006

**Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.  
Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

# Monceau Sélection France Europe

## PARTIE B STATISTIQUE

### Performances du FCP au 30 décembre 2005



NB : performances flat en Euro

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>OPCVM</b>	<b>21,94%</b>	<b>16,23%</b>	<b>0,10%</b>
<b>Benchmark</b>	<b>26,09%</b>	<b>17,69%</b>	<b>-0,94%</b>

### **AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps.

NB : performances en Euro, annualisées pour les périodes supérieures à l'année